

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE COLOMBIER**



Procès-verbal de la session ordinaire des membres du conseil de la municipalité de Colombier, tenue exceptionnellement le troisième mardi du mois, soit le 15 octobre 2024 à 19h00 à la salle Narcisse Tremblay, sous la présidence de madame la maire, Claire Savard.

Présents :

David Dumont	Conseiller siège	3
Marcel Dumont	Conseiller siège	4
Catherine Conroy	Conseillère siège	5
Alain Gauthier	Conseiller siège	6

Absentes :

Joannie Tremblay-Miller	Conseillère siège	1
Caroline Tremblay-Boulianne	Conseillère siège	2

Assistaient également à la session :

Milaine Charron Directrice générale et greffière-trésorière

PROCÈS-VERBAL

1. PRÉLIMINAIRE

- 1.1 Ouverture et mot du maire
- 1.2 Vérification du quorum
- 1.3 Acceptation de l'ordre du jour du 15 octobre 2024
- 1.4 Acceptation des affaires nouvelles

2. ADMINISTRATION

- 2.1 Acceptation du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 septembre 2024

3. GESTION FINANCIÈRE

- 3.1 Acceptation des comptes à payer de septembre 2024
- 3.2 Acceptation des dépenses incompressibles de septembre 2024
- 3.3 Engagement de crédit pour le mois d'octobre 2024
- 3.4 Concours décorations de Noël
- 3.5 Fin d'emploi pour la saison estivale du responsable de l'entretien paysager
- 3.6 Changement de nom pour le bâtiment des loisirs
- 3.7 Modification de la résolution 2024-08-13-116
- 3.8 Engagement de moniteurs pour camp de jour
- 3.9 Acceptation du budget de l'OMH Colombier

4. TRANSPORT : VOIRIE MUNICIPALE

- 4.1 Acceptation de la soumission du déneigement des cours municipales secteur Sainte-Thérèse
- 4.2 Acceptation de la soumission du déneigement des cours municipales secteur Saint-Marc
- 4.3 Acceptation de la soumission d'Équipement Transcam pour installation de flèche signalétique sur le nouveau camion

5. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

- 5.1 Acceptation de l'offre de service comme consultant de Monsieur Jean-Michel Catta à titre d'agent de développement
- 5.2 Acceptation de la soumission de Lettrage Michel Labonté pour une affiche au Marais Hickey

6. HYGIÈNE DU MILIEU

- 6.1 Acceptation de la soumission de produits BCM pour un détecteur de métal

7. INCENDIE

- 7.1 Acceptation de la soumission de produits BCM pour des housses de bornes-fontaines

8. AFFAIRES NOUVELLES

- 8.1 Acceptation de la soumission de EJD Construction inc. pour la réfection du chemin des Ilets-Jérémie
- 8.2 Avis de motion
- 8.3 Tirage concours maisons fleuries

9. PÉRIODE DE QUESTIONS

10. FERMETURE

OUVERTURE DE LA SESSION ORDINAIRE

Madame la maire ouvre la session. Elle souhaite la bienvenue à tous.

VÉRIFICATION DU QUORUM

Cinq (5) membres du conseil sont présents, il y a donc quorum.

**2024-10-15-146
ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR DU 15 OCTOBRE 2024**

IL EST PAR CONSÉQUENT,

Proposé par : Catherine Conroy

ET RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS PRÉSENTS,

QUE l'ordre du jour du 15 octobre 2024 soit accepté tel que proposé.

Claire Savard, maire

**2024-10-15-147
INSCRIPTION AUX AFFAIRES NOUVELLES**

Monsieur Marcel Dumont propose que l'item "AFFAIRES NOUVELLES" demeure ouvert jusqu'à la levée de la session.

**2024-10-15-148
ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE
DU 10 SEPTEMBRE 2024**

IL EST PAR CONSÉQUENT,

Proposé par : Catherine Conroy

ET RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS PRÉSENTS,

QUE le procès-verbal de la session ordinaire du 10 septembre 2024 soit accepté tel que proposé.

Claire Savard, maire

2024-10-15-149

ACCEPTATION DES COMPTES À PAYER POUR LE MOIS DE SEPTEMBRE 2024

CONSIDÉRANT QUE les comptes à payer pour le mois de septembre 2024 s'élèvent à 197 019.38 \$;

CONSIDÉRANT QUE l'examen de tous les comptes a été fait par les membres du conseil et il appert que le paiement de ceux-ci doit être exécuté ;

IL EST PAR CONSÉQUENT,

Proposé par : David Dumont

ET RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS PRÉSENTS,

QUE les comptes à payer du mois de septembre 2024 soient acceptés pour un montant de 197 019.38 \$.

Claire Savard, maire

2024-10-15-150

ACCEPTATION DES DÉPENSES INCOMPRESSIBLES DE SEPTEMBRE 2024

CONSIDÉRANT QU' en vertu du règlement 2022-06, la directrice générale et greffière-trésorière est autorisée à effectuer les paiements de certaines dépenses dites incompressibles, incluses au dit règlement sans autre autorisation du conseil ;

CONSIDÉRANT QUE le paiement de ces dépenses s'élève à 65 457.16 \$ pour le mois de septembre 2024 ;

IL EST PAR CONSÉQUENT,

Proposé par : Marcel Dumont

ET RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS PRÉSENTS,

QUE le conseil accepte les dépenses incompressibles du mois de septembre 2024, pour un total de 65 457.16 \$;

QUE la directrice générale et greffière-trésorière est autorisée à émettre le paiement de ceux-ci.

Claire Savard, maire

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DES FONDS

Je soussignée, Milaine Charron, directrice générale et greffière-trésorière, certifie que la Municipalité de Colombier possède les fonds nécessaires pour couvrir les comptes à payer et les dépenses incompressibles énumérées ci-dessus.

Milaine Charron
Directrice générale et greffière-trésorière
Municipalité de Colombier

2024-10-15-151
ENGAGEMENT DE CRÉDIT POUR LE MOIS D'OCTOBRE 2024

CONSIDÉRANT QUE le conseil doit autoriser les engagements de crédit pour le mois d'octobre 2024 ;

CONSIDÉRANT QUE la description des engagements de crédit pour le mois d'octobre 2024 énuméré ci-dessous totalise 4 581.09 \$;

Nom du fournisseur	Description des dépenses	Montant
Comité de loisirs	Contribution Halloween	250.00 \$
Librairie Côté	Chaise pour la bibliothèque	524.28 \$
Walmart	Balançoire pour projet parc des sports (subvention à venir)	1 724.61 \$
Centraide Haute-Côte-Nord	Contribution pour 2025	300.00 \$
Journal Haute-Côte-Nord	Soutien au journal HCN	265.00 \$
Lettrage Michel Labonté	Affiche surface multisports	267.20 \$
Isabelle Maltais	Noël des enfants	1 250.00 \$
	Total :	4 581.09 \$

IL EST PAR CONSÉQUENT,

Proposé par : Catherine Conroy

ET RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS PRÉSENTS,

QUE le conseil accepte les engagements de crédit mentionnés ci-haut.

Claire Savard, maire

2024-10-15-152
CONCOURS DÉCORATIONS DE NOËL

CONSIDÉRANT QUE le temps des fêtes est à nos portes et le conseil désire, encore cette année, relancer le concours de décorations de Noël afin d'inciter les gens à décorer et ainsi égayer notre village ;

CONSIDÉRANT QUE tous les propriétaires, locataires et commerçants âgés de plus de 18 ans, résidants à Colombier y sont admissibles ;

CONSIDÉRANT QUE les participants doivent installer au moins une décoration extérieure illuminée dans une fenêtre, sur la galerie ou dans la cour ;

CONSIDÉRANT QU' un formulaire d'inscription sera à la disposition des participants dans le bulletin municipal de décembre 2024, ainsi que sur le site de la Municipalité de Colombier et sa page Facebook ;

CONSIDÉRANT QUE le formulaire d'inscription doit être retourné au bureau municipal et y joindre aussi une ou des photos de vos décorations de Noël, avant le 10 janvier à 12h, soit par courrier au 568, rue Principale, Colombier, G0H 1P0, ou par courriel à l'adresse suivante : mcharron@colombierhcn.com;

IL EST PAR CONSÉQUENT

Proposé par : David Dumont

ET RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS,

QUE le conseil autorise le concours de décorations de Noël 2024 pour un montant de 1 000 \$;

QUE les tirages pour déterminer les gagnants du concours de décorations de Noël 2024 seront faits devant public à la séance ordinaire du 21 janvier 2024, soit, cinq (5) tirages de 200 \$.

Claire Savard, maire

2024-10-18-153
FIN D'EMPLOI POUR LA SAISON ESTIVALE DU RESPONSABLE DE
L'ENTRETIEN DE L'AMÉNAGEMENT PAYSAGER

CONSIDÉRANT QUE monsieur Martin Tremblay, responsable de l'entretien de l'aménagement paysager est un employé saisonnier de la Municipalité de Colombier ;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Tremblay n'a plus de travail à accomplir étant donné la fin de saison ;

IL EST PAR CONSÉQUENT,

Proposé par : Catherine Conroy

ET RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS PRÉSENTS,

QUE le Conseil accepte la fin de l'emploi pour la saison estivale de monsieur Martin Tremblay, responsable de l'entretien paysagiste en date du 20 septembre 2024.

Claire Savard, maire

2024-10-15-154
CHANGEMENT DE NOM POUR LE BÂTIMENT SITUÉ AU 550, RUE PRINCIPALE

CONSIDÉRANT QUE le bâtiment des loisirs, appartenant à la Municipalité de Colombier, situé au 550, rue Principale, n'a plus la vocation dont il était destiné anciennement ;

CONSIDÉRANT QUE ce bâtiment sert plutôt à la population qui veut en faire la location pour des rencontres sociales ou familiales ;

CONSIDÉRANT QUE ce bâtiment est aussi disponible aux organismes et à des rencontres municipales ;

IL EST PAR CONSÉQUENT,

Proposé par : Marcel Dumont

ET RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS PRÉSENTS,

QUE le bâtiment municipal, situé au 550, rue Principale soit renommé « Maison communautaire » plutôt que « Loisirs Colombier ».

Claire Savard, maire

2024-10-15-155
MODIFICATION DE LA RÉSOLUTION 2024-08-13-116
CONFIRMATIONS DE LA RÉALISATION DES TRAVAUX POUR
BÂTIMENTS MUNICIPAUX

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Colombier désire bénéficier du programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux ;

CONSIDÉRANT QUE la nouvelle Salle communautaire ainsi que la Maison communautaire ont subi des rénovations d'amélioration ;

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale et greffière-trésorière doit procéder à la reddition de comptes finale ;

IL EST PAR CONSÉQUENT,

Proposé par : David Dumont

ET RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS PRÉSENTS,

QUE le conseil municipal approuve et confirme la réalisation des travaux pour la nouvelle Salle communautaire au 525, rue Principale ainsi que ceux réalisés à la Maison communautaire, situé au 550, rue Principale.

2024-10-15-156
ENGAGEMENT DE MONITEURS POUR LE CAMP DE JOUR

CONSIDÉRANT QUE le responsable aux loisirs, sport et culture, monsieur Jérôme Dubé-Vallée a reçu le mandat de mettre sur pied un camp de jour pour l'été 2024 ;

CONSIDÉRANT QUE Mme Sara-Ève Côté, de Carrefour jeunesse-emploi, après avoir reçu une demande d'aide financière, confirme l'acceptation d'une subvention à 75 % pour un moniteur ;

CONSIDÉRANT QUE le nombre élevé d'inscriptions nécessite l'engagement d'un deuxième moniteur pour le camp de jour, et ce, aux frais de la Municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE la procédure de sélection d'embauche a été réalisée par Mme Sara-Ève Côté, de Carrefour jeunesse-emploi et M. Jérôme Dubé-Vallée, responsable des loisirs sport et culture ;

CONSIDÉRANT QUE la durée d'engagement des moniteurs est de 5 semaines débutant le 15 juillet 2024 et se terminant le 16 août 2024 ;

IL EST PAR CONSÉQUENT,

Proposé par : Marcel Dumont

ET RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS PRÉSENTS,

QUE le conseil accepte l'engagement de deux moniteurs, au taux de 16 \$ l'heure pour une semaine de 40 heures, dont un est subventionné rétroactivement à 75 %, et ce pour une durée de 5 semaines.

Claire Savard, maire

2024-10-15-157
ACCEPTATION DU BUDGET DE L'OMH COLOMBIER 2024

CONSIDÉRANT QUE la Société d'habitation du Québec (SHQ) nous a soumis la révision budgétaire 2023 de l'Office Municipale d'Habitation (OMH) de Colombier ;

CONSIDÉRANT QUE le rapport d'approbation prévoit des revenus de 70 692 \$

Des dépenses de :	172 613 \$
Déficit (revenus – dépenses)	101 921 \$
Contribution SHQ	91 729 \$
Contribution municipale	10 192 \$

IL EST PAR CONSÉQUENT,

Proposé par : Catherine Conroy

ET RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS PRÉSENTS,

QUE Le conseil municipal accepte le rapport d'approbation de la révision budgétaire de 2024 de l'OMH de Colombier.

Claire Savard, maire

2024-10-15-158
DÉNEIGEMENT DES COURS MUNICIPALES
SECTEUR SAINTE-THÉRÈSE

CONSIDÉRANT QU' un appel d'offres a été demandé pour le déneigement, le sablage des cours et le nettoyage des galeries et portes des bâtiments municipaux, secteur Sainte-Thérèse ;

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu une soumission pour cet appel d'offres soit, Gestion Rousselot Inc. au montant de 17 387.67 \$, taxes incluses, et ce, pour la saison 2024-2025 ;

IL EST PAR CONSÉQUENT

Proposé par : Catherine Conroy

ET RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS PRÉSENTS,

QUE l'entrepreneur Gestion Rousselot Inc., soit engagé à effectuer le déneigement, le sablage des cours et le nettoyage des galeries, portes des bâtiments municipaux comme suit :

- Station de pompage situé au 540A, rue Principale, servitude et intérieur de la clôture ;
- Bureau municipal, situé au 568, rue Principale, et nettoyages des galeries ;
- Caserne 75 située au 111, rue Sirois, opérationnelle 24h et l'intérieur de la clôture ;
- Chemin allant au puits d'une distance de 0.3 kilomètre ;
- Maison des sports située au 551, rue Principale, et nettoyage de la galerie ;
- Stationnement du Parc des sports au 551, rue Principale ;
- Stationnement de la Maison communautaire ainsi que les galeries au 550 rue Principale ;
- Salle communautaire de Colombier situé au 525, rue Principale, ainsi que dégager les 3 portes ;

QUE le bris des clôtures causé par l'amoncellement de neige que l'entrepreneur pousse sur celle-ci sera défrayé par ce dernier ;

QUE la directrice générale soit mandatée à signer le contrat.

Claire Savard, maire

2024-10-15-159
DÉNEIGEMENT DES COURS MUNICIPALES
SECTEUR SAINT-MARC

CONSIDÉRANT QU' un appel d'offres a été demandé pour le déneigement, le sablage des cours et le nettoyage des galeries et portes des bâtiments municipaux, secteur Saint-Marc ;

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu une soumission pour la saison 2024-2025, soit monsieur Rock Bernard au montant de 3 100 \$, taxes incluses ;

IL EST PAR CONSÉQUENT,

Proposé par : David Dumont

ET RÉSOLU PAR LES CONSEILLERS PRÉSENTS, (CAROLINE TREMBLAY SE RETIRE)

QUE le contrat soit octroyé à monsieur Rock Bernard au montant de 3 100 \$, taxes incluses, tel que soumissionné, et ce, pour la saison 2024-2025 ;

- Au 3 chemin à Pierre, station de pompage, intérieure et extérieure de la clôture ;
- Au 360 route 138 à la caserne 76, doit être opérationnelle 24h ;

QUE le bris des clôtures causé par l'amoncellement de neige que l'entrepreneur pousse sur celle-ci sera défrayé par ce dernier ;

QUE la directrice générale soit mandatée à signer le contrat.

Claire Savard, maire

2024-10-15-160
ACCEPTATION DE LA SOUMISSION D'ÉQUIPEMENT TRANSCAM
POUR LA POSE D'UNE FLÈCHE SIGNALÉTIQUE

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a procédé à l'achat d'un nouveau camion (pick-up) en 2024 et il est important de faire installer une flèche signalétique pour l'entretien de la Municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE seul Équipement Transcam a remis une soumission pour l'installation d'une flèche signalétique ;

IL EST PAR CONSÉQUENT,

Proposé par : Marcel Dumont

ET RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS PRÉSENTS,

QUE le conseil municipal accepte la soumission d'Équipement Transcam pour l'installation d'une flèche signalétique, comprenant un protège cabine, éclairage LED avec contrôle, pour un montant de 4 102.10 \$, taxes non comprises ;

QUE le montant de 4 102.10 \$ soit puisé à même le fonctionnement de l'exercice 2024.

Claire Savard, maire

2024-10-15-161

ACCEPTATION DE L'OFFRE DE SERVICE COMME CONSULTANT DE MONSIEUR JEAN-MICHEL CATTA

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Colombier n'a plus d'agent(e) de développement depuis fin septembre 2023 ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a le désir de soumettre des projets à différents organismes publics et faire avancer ceux déjà en cours ;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Jean-Michel Catta nous a transmis une proposition d'offre de services à titre de consultant en développement, pour un maximum de trois (3) jours semaine ;

CONSIDÉRANT QUE la proposition d'offre de services a été déposé au conseil et que ce dernier en a pris connaissance ;

IL EST PAR CONSÉQUENT,

Proposé par : Catherine Conroy

ET RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS,

QUE le conseil accepte la proposition d'offre de services de monsieur Catta à titre d'agent de développement ;

QUE l'offre de service daté du 27 septembre 2024 débute le 1^{er} novembre et que le délai de rupture de cette offre soit de deux (2) semaines si l'un ou l'autre désire en mettre fin.

QUE le paiement soit fait mensuellement dès la réception de la facture.

Claire Savard, maire

2024-10-15-162

ACCEPTATION DE LA SOUMISSION DE LETTRAGE MICHEL LABONTÉ POUR AFFICHE AU MARAIS HICKEY

CONSIDÉRANT QUE la demande de subvention auprès de la MRC de la Haute-Côte-Nord a été acceptée pour le projet Marais Hickey ;

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale a demandé une soumission auprès de lettrage Michel Labonté pour une affiche désignant le Marais Hickey ;

IL EST PAR CONSÉQUENT,

Proposé par : Marcel Dumont

ET RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS,

QUE le conseil accepte la soumission de lettrage Michel Labonté pour une affiche de 84" X 84" recto verso pour un montant de 1 842.59 \$ taxes comprises ;

Claire Savard, maire

2024-10-15-163
ACCEPTATION DE LA SOUMISSION DE PRODUITS BCM POUR
UN DÉTECTEUR DE MÉTAL

CONSIDÉRANT QUE monsieur Paul Lapointe, inspecteur municipal a demandé la possibilité d'acheter un détecteur de métal, car celui existant ne fonctionne plus très bien ;

CONSIDÉRANT QU' une soumission a été demandée auprès de Produits BCM Ltee ;

IL EST PAR CONSÉQUENT,

Proposé par : Catherine Conroy

ET RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS,

QUE le conseil accepte la soumission de Produits BCM portant le numéro 369666, pour un montant de 1 350 \$, taxes non comprises, pour un détecteur magnétique GA-52CX ;

QUE le montant de 1 350 \$ soit puisé à même le fonctionnement de l'exercice 2024.

Claire Savard, maire

2024-10-15-164
ACCEPTATION DE LA SOUMISSION DE PRODUITS BCM POUR
L'ACHAT DE HOUSSES POUR BORNE-FONTAINE

CONSIDÉRANT QUE les bornes-fontaines du secteur Saint-Marc ne sont pas fonctionnelles ;

CONSIDÉRANT QUE nous devons indiquer aux services d'urgence que ses bornes-fontaines sont hors service ;

IL EST PAR CONSÉQUENT,

Proposé par : David Dumont

ET RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS PRÉSENTS,

QUE le conseil accepte la soumission de Produit BCM pour l'achat de neuf (9) housses de bornes-fontaines indiquant hors services pour un montant de 770 \$, taxes non comprises ;

QUE le montant de 770 \$ soit puisé à même le fonctionnement de l'exercice 2024.

Claire Savard, maire

2024-10-15-165
ACCEPTATION DE LA SOUMISSION DE EJD CONSTRUCTION INC. POUR LA
RÉFECTION DU CHEMIN DES ILETS-JÉRÉMIE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Colombier a lancé un appel d'offres sur le système électronique d'appel d'offres (SEAO), pour la réfection du chemin des Ilets-Jérémie, dans le cadre du programme TECQ 2019-2024 ;

CONSIDÉRANT QU' à la date de l'ouverture des soumissions, soit le 10 octobre dernier à 11 h 01, un soumissionnaire a répondu à l'appel d'offres, soit EJD Construction Inc. ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a procédé à l'analyse de la conformité de la soumission, en collaboration avec son ingénieur de la FQM ;

CONSIDÉRANT QUE la soumission s'élevant à 533 707.88 \$ est trop élevée pour ce que le conseil avait budgété ;

IL EST PAR CONSÉQUENT,

Proposé par : Catherine Conroy

ET RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS PRÉSENTS,

QUE le conseil accepte la modification de la soumission suite à la proposition de EJD Construction Inc de la réviser à la baisse comme suit :

- Selon nous, la quantité de MG-20 prévue à l'article 3.1 ne sera pas nécessaire : donc 600 t.m. x 18.07 \$/t.m.=10 842.00 \$ +taxes d'économie potentielle ;
- Selon nous, la quantité de pavage dans les entées prévue à l'article 4.3 est trop élevée : le montant de 22 500 \$ devrait donc diminuer considérablement ;
- Afin de vous aider à réaliser ces travaux, EJD Constructions Inc. est prêt à vous accorder un rabais de 20 000 \$ applicable sur l'article 1.1. Le montant de l'article 1.1 sera donc de 151 700 \$ plutôt que 171 700\$.
- Asphaltage des entrées, à 300m² réduit à 60m² ;

Claire Savard, maire

**2024-10-15-166
AVIS DE MOTION**

Avis de motion est donné par madame Catherine Conroy à l'effet qu'un règlement sera présenté subséquemment, dans le cadre du règlement 2024-04, règlement sur la régie interne des séances du conseil de la municipalité de Colombier.

**2024-10-15-167
TIRAGE CONCOURS « MAISONS FLEURIES »**

5 TIRAGES DE 200 \$

1. Jacqueline Hickey
2. Hélène Tremblay
3. Francine Hovington
4. Monique Hickey
5. Josée Fortin

PÉRIODE DE QUESTIONS

Trois (3) personnes assistaient à la séance.

FERMETURE

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur David Dumont propose de lever la séance ordinaire à 19 heures 29 minutes.

LA MAIRE

Claire Savard

DIRECTRICE GÉNÉRALE ET GREFFIÈRE-
TRÉSORIÈRE

Milaine Charron

Je, Claire Savard, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.